



OFFRE D'EMPLOI

Titre:	Moniteur (trice) de fête d'enfants
Secteur de travail:	Complexe sportif
Supérieur immédiat:	Technicienne en loisir
Horaire:	Occasionnel, selon les réservations des fêtes (principalement les samedi et dimanche).
Classe salariale :	Moniteur de camp de jour – à partir de 17.26\$

■ SOMMAIRE

Tu aimes travailler avec les enfants et créer des moments mémorables ? Joins-toi à notre nouveau projet d'anniversaires animés pour enfants de 6 à 10 ans ! En tant que moniteur tu seras responsable d'animer des fêtes d'anniversaire thématiques dans un environnement sécuritaire, ludique et stimulant. Les activités incluent des jeux sportifs, des défis coopératifs et des moments festifs.

■ RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

1. Animer des fêtes d'anniversaire avec thématiques;
2. Encadrer et superviser un groupe d'enfants;
3. Accueillir les clients et assurer un bon service à la clientèle;
4. Installer et ranger le matériel avant et après la fête
5. Assurer la sécurité et le bon déroulement des activités;
6. Participer à la création d'expérience amusante et dynamique.

■ EXIGENCES

Expérience

- 16 ans et plus ;
- Dynamique, responsable
- Aime travailler avec les enfants
- Bon sens de l'organisation et de l'initiative
- Esprit d'équipe
- Expérience en animation (un atout);
- Formation en premiers soins (un atout) ;

Aptitudes et qualités recherchées

- Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de La Mennais et en fait la promotion;
- Vigilance;
- Rigueur;
- Autonomie et bon jugement;

- Débrouillardise;
- Entregent, habiletés dans les relations interpersonnelles (approche client) et diplomatie.

■ RÉMUNÉRATION

La rémunération correspond à la classe d'emploi « moniteur de camp de jour 17.26 \$ à 21.80 \$

■ Entrée en fonction

Septembre 2026

■ Modalités de mise en candidature

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae à M. Jason Pouliot par courriel à pouliotj@jdlm.qc.ca

Le Collège Jean de La Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.